

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 062-216207365-20240328-DEC2024\_51-AI

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ AU  
TRANSPORT DU CAMPING POUR L ALSH 3-12 ANS  
DU 23 AU 26 JUILLET 2024 A RUE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre L'ALSH DU MOIS DE JUILLET 2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « ACCOU COEUR » ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

est signé avec la société ACCOU COEUR sise 77 Rue de Lille, 59940 ESTAIRES un devis pour assurer le transport Aller-Retour soit un montant de 1132 euros TTC ;

**ARTICLE 2**

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 28/03/2024

DEC 2024-51



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS